

Questionnaire d'évaluation de votre exposition aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en matière d'expertise comptable

Le questionnaire est structuré ainsi :

- A – Identification du professionnel et de sa structure d'exercice professionnel
- B – Nature des fonctions exercées au sein de cette structure d'exercice
- C – Informations générales
- D – Exposition aux risques BC-FT
 - D1 – Caractéristiques clients
 - D2 – Activités clients
 - D3 – Localisation des clients
 - D4 – Nature des missions
 - D5 – Opérations particulières

Les mots avec un astérisque signifient que leur sens ou leur définition sont précisés dans un glossaire accessible sur l'en-tête de chaque page.

Les réponses volontairement erronées sont passibles de sanctions disciplinaires et d'un contrôle LAB.

Vous conserverez une copie de vos réponses à ce questionnaire afin de les communiquer au contrôleur de qualité qui en vérifiera la pertinence.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 en vigueur et au règlement européen n°2016/679 sur la protection des données personnelles, les données personnelles collectées dans ce questionnaire font l'objet d'un traitement informatique par le Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables en sa qualité de responsable de traitement, uniquement aux fins de déterminer votre propre exposition aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en matière d'expertise comptable. La base légale de ce traitement est fondée sur l'obligation faite à l'Ordre des experts-comptables de contrôler selon une approche par les risques, le respect par ses membres des dispositions en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les données seront conservées pendant cinq ans et communiquées uniquement aux personnes habilitées de l'Ordre des experts-comptables et au prestataire technique qui intervient dans le traitement.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes, d'un droit à la portabilité de vos données ainsi que d'un droit à l'oubli sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un e-mail à la personne au sein du Comité LAB en charge de gérer les demandes : controlelab@cs.experts-comptables.org, auquel vous aurez joint une copie de votre pièce d'identité ou à l'adresse suivante : Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables - Comité Lab sis 200-2016 rue Raymond Losserand 75680 Paris Cedex 14. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris 07.

NB : Dans le cas où vous auriez connaissance dans votre structure d'exercice d'une personne expert-comptable ou salarié autorisé qui serait destinataire de ce questionnaire et qui aurait une incapacité matérielle d'y répondre, nous vous remercions de bien vouloir envoyer un courriel à controlelab@cs.experts-comptables.org en précisant le nom et le motif.



A – IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL ET DE SA STRUCTURE D'EXERCICE PROFESSIONNEL

Numéro supra : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Numéro supra de la structure d'exercice : _____

Structure d'exercice : _____

Sauf spécification contraire, le questionnaire suivant concerne toutes les activités que vous exercez personnellement au sein de la structure d'exercice ci-dessus référencée (à l'exception de celles réalisées dans le cadre de la profession de commissaire aux comptes), et ce pour tous les lieux où vous les exercez, connus ou non d'un Conseil régional. En revanche, vous aurez à remplir autant de questionnaires que de structures d'exercice professionnel au sein desquelles vous exercez.

A1 - Si vous n'exercez pas ou plus du tout pour le compte de cette structure d'exercice professionnel, veuillez en informer immédiatement le ou les Conseils régionaux concernés et cocher la case ci dessous.

Je certifie sur l'honneur ne pas ou ne plus exercer pour le compte de cette structure d'exercice professionnel.



A2 - Si vous exercez uniquement à l'étranger, et

- que vous ne participez personnellement sur le territoire français, au titre de cette structure d'exercice professionnel, en qualité de **responsable de la mission**, à **aucune des missions** d'expertise comptable et de conseil visées aux articles 2 et 22 de l'ordonnance du 19 septembre 1945, **ni à aucune autre mission** prévue pour les experts-comptables par la loi française,

- que vous utilisez cette structure d'exercice **seulement** pour votre **inscription** au Tableau français de l'Ordre des experts-comptables.

Veuillez cocher la case ci-dessous

Oui, je le certifie sur l'honneur

Modèle – Ne pas compléter



B – NATURE DES FONCTIONS EXERCEES AU SEIN DE CETTE STRUCTURE D'EXERCICE

Sur le temps total que vous consacrez à cette structure d'exercice professionnel, quelle est la répartition en % de vos différentes activités ?

Si pour une des lignes vous n'êtes pas concerné, il faudra indiquer « 0 ».

B1 - Missions d'expertise comptable et de conseil visées aux articles 2 et 22 de l'ordonnance de 1945* ou missions prévues pour les experts-comptables par la loi française* réalisées en qualité de responsable de mission* _____ %

B2 - Missions d'expertise comptable et de conseil visées aux articles 2 et 22 de l'ordonnance de 1945* ou missions prévues pour les experts-comptables par la loi française* réalisées en qualité de membre de l'équipe affectée aux missions _____ %

B3 - Missions réalisées dans le cadre de la profession de commissaire aux comptes _____ %

B4 - Fonctions support ou de management _____ %

B5 - Activités facturées* à un ou plusieurs autres cabinets d'expertise comptables ou AGC au titre desquels je suis également inscrit(e) au Tableau de l'Ordre _____ %

B6 - Autres situations* _____ %

B6-1 - Si "Autres situations", préciser : _____

TOTAL _____ %

Actualiser le total

B1-1 - Je certifie sur l'honneur que, pour le compte de cette structure d'exercice professionnel, je ne participe personnellement à aucune des missions d'expertise comptable et de conseil visées aux articles 2 et 22 de l'ordonnance du 19 septembre 1945, ni à aucune autre mission prévue pour les experts-comptables par la loi française, en qualité de responsable de la mission :

- Oui, je le certifie
- Non, j'exerce en qualité de responsable de mission (mettre un résultat > 0 en B1)



C – INFORMATIONS GENERALES

	Oui	Non
C1 - Avez-vous suivi depuis 2012 au moins une formation LBC-FT* d'une durée minimale de 4 heures ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C2 - Avez-vous lu la NPLAB* publiée en août 2019 ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C3 - Avez-vous visionné les vidéos disponibles sur ReflexLab* ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Modèle – Ne pas compléter



C4 - Votre structure d'exercice professionnel a-t-elle établi et mis à votre disposition un manuel des procédures traitant de la LBC-FT* ?

- Oui
 Non

	Oui	Non	Non applicable
C4-1 - Ce manuel des procédures LBC-FT est-il accessible à vos collaborateurs ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C4-2 - Ce manuel des procédures LBC-FT traite-il du rôle des différentes personnes de votre structure dans ce domaine ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Ce manuel des procédures LBC-FT traite-il des sujets suivants :

	Oui	Non
C4-3 - L'identification et l'évaluation des risques BC-FT et leur classification ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C4-4 - Les mesures de vigilance à mettre en œuvre à l'entrée en relation d'affaires ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C4-5 - Les mesures de vigilance à mettre en œuvre au cours de la relation d'affaires ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C4-6 - La conservation des documents inhérents à la LBC-FT ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C4-7 - L'obligation et les modalités de déclaration de soupçon ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Modèle – Ne pas compléter



C5 - A ce jour, sur l'ensemble de vos clients (hors commissariat aux comptes), quel est le pourcentage de ceux pour lesquels vous disposez dans votre dossier d'une preuve de l'identification et de la vérification de l'identité* du client, et le cas échéant, de son ou ses représentants légaux et du ou des bénéficiaires effectifs ?

Preuve de l'identification et de la vérification de l'identité*

	Moins de 25 %	De 25 à 49 %	De 50 à 74 %	75 % et plus
C5-1 - Du client	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C5-2 - Le cas échéant, de son ou ses représentants légaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
C5-3 - Le cas échéant, du ou des bénéficiaires effectifs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

C6 - Pour tous les nouveaux clients (hors commissariat aux comptes) depuis le 1er octobre 2019, identifiez-vous et vérifiez-vous systématiquement, conformément aux exigences de la NPLAB, son identité, et le cas échéant, celle de leurs représentants légaux et de leurs bénéficiaires effectifs ?

- Oui
 Non

C7 - A ce jour, sur l'ensemble de vos clients (hors commissariat aux comptes), quel est le pourcentage de ceux pour lesquels vous avez attribué et matérialisé, au début ou en cours de la relation d'affaires, un niveau de risque et un niveau de vigilance conformément aux exigences de la NPLAB ?

- moins de 25 % De 25 à 49 % De 50 à 74 % 75 % et plus

Modèle - Ne pas compléter



D – EXPOSITION AUX RISQUES BC-FT

Pour la suite du questionnaire, sauf spécification contraire, chaque question appellera deux réponses :

- « Nb » : le nombre de dossiers clients concernés par chaque item parmi le portefeuille dont vous avez la responsabilité ;
- « % » : le pourcentage d'honoraires totaux (et pas uniquement relatif à une mission) que ces dossiers représentent par rapport au total des honoraires du portefeuille dont vous avez la responsabilité (%), hors honoraires de commissariat aux comptes.

Exemple : si vous facturez à un client 3 000 euros pour la mission comptable, 1 000 euros pour la mission sociale et 2 000 euros pour une mission de conseil et que d'autre part votre structure facture 600 000 euros au titre du portefeuille dont vous avez personnellement la responsabilité, la réponse de la colonne « % » sera 1 %.

Pour le « Nb », vous retiendrez :

- soit le nombre de dossiers (un dossier correspond à une entité juridique cliente) au jour du remplissage du questionnaire ;
- soit le nombre de dossiers à la clôture du dernier exercice clos de votre structure d'exercice professionnel.

Pour le « % », vous pourrez retenir les données calculées :

- Soit sur les douze derniers mois à la date de remplissage du questionnaire ;
- Soit à la clôture du dernier exercice clos de votre structure d'exercice professionnel.

Si pour une question vous n'avez aucun dossier concerné, il faudra indiquer « 0 » pour les deux réponses.

Les questions sont indépendantes les unes des autres. Par conséquent, sauf spécification contraire, si un même dossier client est visé par plusieurs questions, il convient de répondre à chaque question en faisant abstraction des autres questions.

Les questions sont fondées sur les thèmes développés dans l'ARPEC (Analyse des risques de la profession d'expertise comptable), que nous vous invitons à consulter pour obtenir de plus amples précisions sur le contour desdites questions.



D1 – EXPOSITION AUX RISQUES BC-FT : CARACTERISTIQUES CLIENTS

Votre portefeuille clients (hors commissariat aux comptes), comprend-il des dossiers ayant les caractéristiques suivantes :

Si pour une question vous n'avez aucun dossier concerné, il faudra indiquer « 0 » pour les deux réponses.

	Nb	%
D1-1 - Association culturelle, cultuelle ou à vocation humanitaire recevant des fonds de l'étranger ou versant des fonds vers l'étranger ? (ARPEC – p 16 - 17)	_____	_____ %
D1-2 - Association dirigée par un élu ou un membre de sa famille et recevant des subventions publiques pour un montant annuel supérieur à 25 k€ de la collectivité dont il est élu ? (ARPEC - p 16 - 17)	_____	_____ %
D1-3 - Parti politique ? (ARPEC - p 21)	_____	_____ %
D1-4 - Société en difficulté financière susceptible de faire l'objet d'une procédure collective dans les 6 prochains mois ? (ARPEC - p 17-18)	_____	_____ %
D1-5 - Société membre d'un groupe utilisant une superposition d'entités juridiques étrangères qui complexifie l'identification de l'origine des fonds ou du bénéficiaire effectif ? (ARPEC – p 18-19)	_____	_____ %
D1-6 - Fiducie ou société membre d'un groupe où l'on constate la présence d'une fiducie ou d'un trust ? (ARPEC - p 18-19)	_____	_____ %
D1-7 - Société ayant recours à des montages fiscaux complexes, transnationaux ou non, mis en place par l'expert-comptable ou non ? (ARPEC - p 18-19)	_____	_____ %
D1-8 - Société contrôlée par une personne physique qui contrôle par ailleurs d'autres sociétés (hors SCI) dont vous n'êtes pas l'expert-comptable, qui n'ont pas de lien juridique avec la première, mais qui entretiennent avec elle des liens économiques ? (ARPEC – p 19)	_____	_____ %
D1-9 - Société à prépondérance immobilière détenue via une cascade de véhicules étrangers non régulés ou via un fonds d'investissement alternatif (au sens de la directive AIFM) ? (ARPEC - p 27-28)	_____	_____ %
D1-10 - Société ayant son siège social dans une société de domiciliation ? (ARPEC - p 19-20)	_____	_____ %
D1-11 - Client ou bénéficiaire effectif ayant le statut de PPE (personne politiquement exposée) ? (ARPEC - p 20)	_____	_____ %



D2 – EXPOSITION AUX RISQUES BC-FT : ACTIVITES CLIENTS

Votre portefeuille clients (hors commissariat aux comptes), comprend-il des dossiers dont l'activité, ou l'une des activités, est la suivante :

Si pour une question vous n'avez aucun dossier concerné, il faudra indiquer « 0 » pour les deux réponses.

	Nb	%
D2-1 - Entreprise du bâtiment ou des travaux publics ayant un chiffre d'affaires HT supérieur à 500 k€ ? (ARPEC – p 23-24)	_____	_____ %
D2-2 - Marchand de biens immobiliers qui réalise des opérations supérieures à 500 k€ HT ? (ARPEC – p 27-28)	_____	_____ %
D2-3 - Promotion immobilière portant sur des opérations supérieures à 500 k€ HT ? (ARPEC – p 27-28)	_____	_____ %
D2-4 - Vente de véhicules d'occasion, si la marge dégagée par l'activité représente plus du tiers de la marge totale (correspondant au cumul de la marge commerciale et de la production de l'exercice) ? (ARPEC – p 24)	_____	_____ %
D2-5 - Point de vente de la Française des jeux ou du PMU ? (ARPEC – p 25)	_____	_____ %
D2-6 - Buraliste (hors point de vente de la Française des jeux ou du PMU) ayant un chiffre d'affaires HT supérieur à 300 k€ ? (ARPEC – p 26)	_____	_____ %
D2-7 - Casse automobile ou ferrailleur ? (ARPEC – p 26)	_____	_____ %
D2-8 - Etablissement de nuit (discothèque, bar...) ? (ARPEC – p 26)	_____	_____ %
D2-9 - Hôtel, café, restaurant (hors les établissements de nuit, les points de ventes de la Française des jeux ou du PMU et les buralistes) ayant un chiffre d'affaires HT supérieur à 500 k€ ? (ARPEC – p 26)	_____	_____ %
D2-10 - Antiquaire, brocanteur ou galerie d'art ? (ARPEC – p 28-29)	_____	_____ %
D2-11 - Bijoutier ou commerce de métaux précieux ou de pierres précieuses, ayant un chiffre d'affaires HT supérieur à 500 k€ ? (ARPEC – p 29-30)	_____	_____ %
D2-12 - Autres commerces ayant un chiffre d'affaires HT supérieur à 500 k€ ? (ARPEC – p 26)	_____	_____ %
D2-13 - Entreprise exerçant une activité de e-commerce vers l'étranger ou encaissant ses créances à l'étranger, et dont l'activité est autre que celles listées ci-dessus ? (ARPEC – p 30-31)	_____	_____ %
D2-14 - Changeur manuel ? (ARPEC – p 32)	_____	_____ %
D2-15 - Prestataire de transmission de fonds en espèces de ou vers l'étranger ? (ARPEC – p 32)	_____	_____ %
D2-16 - Entreprise participant à des transferts dans le sport professionnel ? (ARPEC – p 32)	_____	_____ %
D2-17 - Activité d'import/export ou de négoce international de matières premières ? (ARPEC – p 32)	_____	_____ %



D3 – Exposition aux risques BC-FT : Localisation des clients

D3-1 - Les pays ou territoires visés par les questions de la partie D3-1 sont ceux figurant sur les listes du GAFI, sur la liste de l'UE des pays tiers à haut risque présentant des carences stratégiques dans leurs régimes de LBC/FT (ARPEC – p 33).

Afghanistan ; Bahamas ; Bosnie-Herzégovine ; Botswana ; Cambodge ; Corée du Nord ; Ethiopie ; Ghana ; Guyana ; Islande ; Irak ; Iran ; Laos ; Mongolie ; Ouganda ; Panama ; Pakistan ; Sri Lanka ; Syrie ; Trinité-et-Tobago ; Tunisie ; Vanuatu ; Yémen ; Zimbabwe. (Listes arrêtées au 16 janvier 2020)

Votre portefeuille clients (hors commissariat aux comptes), comprend-il des dossiers ayant les caractéristiques suivantes :

Si pour une question vous n'avez aucun dossier concerné, il faudra indiquer « 0 » pour les deux réponses.

	Nb	%
D3-1-1 - Client, représentant légal ou bénéficiaire effectif domicilié dans un des pays susvisés ?	_____	_____ %
D3-1-2 - Localisation d'un établissement, d'une filiale ou d'une société-mère du client dans un des pays susvisés ?	_____	_____ %
D3-1-3 - Client réalisant des transferts de fonds depuis ou vers un des pays susvisés ?	_____	_____ %

Modèle – Ne pas compléter



D3-2 - Les pays ou territoires visés par les questions de la partie D3-2 sont ceux figurant sur la liste « noire » de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales et sur la liste française des pays et territoires non coopératifs en matière fiscale. Ne sont pas repris, pour cette question, ceux déjà visés à la question D3-1. (ARPEC – p 34)

Anguilla ; Fidji ; Guam ; Iles vierges américaines ; Iles vierges britanniques ; Oman ; Samoa ; Samoa américaines ; Seychelles. (Listes arrêtées au 16 janvier 2020)

Votre portefeuille clients (hors commissariat aux comptes), comprend-il des dossiers ayant les caractéristiques suivantes :

Si pour une question vous n'avez aucun dossier concerné, il faudra indiquer « 0 » pour les deux réponses.

	Nb	%
D3-2-1 - Client, représentant légal ou bénéficiaire effectif domicilié dans un des pays susvisés ?	_____	_____ %
D3-2-2 - Localisation d'un établissement, d'une filiale ou d'une société-mère du client dans un des pays susvisés ?	_____	_____ %
D3-2-3 - Client réalisant des transferts de fonds depuis ou vers un des pays susvisés ?	_____	_____ %

Modèle – Ne pas compléter



D4 – EXPOSITION AUX RISQUES BC-FT : NATURE DES MISSIONS

Avez-vous réalisé au cours des douze derniers mois, pour des clients de votre portefeuille (hors commissariat aux comptes), les missions suivantes ?

Si pour une question vous n'avez aucun dossier concerné, il faudra indiquer « 0 » pour les deux réponses.

	Nb	%
D4-1 - Accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprises, financée directement ou indirectement par un bénéficiaire effectif au moyen d'apports personnels de fonds pour un montant supérieur à 50 k€ ? (ARPEC – p 40-41)	_____	_____ %
D4-2 - Accompagnement dans une prise de participation (autres que la reprise d'entreprise) financée directement ou indirectement par un investisseur personne physique au moyen d'apports personnels de fonds pour un montant supérieur à 100 k€ ? (ARPEC – p 41-42)	_____	_____ %
D4-3 - Accompagnement dans des opérations de restructurations juridiques et/ou financières, nécessitant l'injection directe ou indirecte de fonds personnels, soit par un bénéficiaire effectif pour un montant supérieur à 50 k€, soit par un investisseur personne physique pour un montant supérieur à 100 k€ ? (ARPEC – p 41-42)	_____	_____ %
D4-4 - Accompagnement d'une transmission universelle de patrimoine transnationale (autre que dans les cas susvisés) ? (ARPEC – p 47)	_____	_____ %
D4-5 - Paiement des dettes fournisseurs ? (ARPEC – p 44-45)	_____	_____ %
D4-6 - Recouvrement amiable des créances ? (ARPEC – p 44-45)	_____	_____ %
D4-7 - Comptes de campagne ? (ARPEC – p 45)	_____	_____ %

D4-8 - Sur le montant total des honoraires de votre portefeuille (hors commissariat aux comptes), quel pourcentage global d'honoraires facturez-vous au titre des missions de conseil ou montage fiscaux (ARPEC – p 42), de conseil en gestion de patrimoine (ARPEC – p 43) et de conseil en recherche de financement ou de trésorerie (ARPEC – p 43) ?

- 0 %
- Moins de 5 %
- De 5 à 10 %
- De 11 à 20 %
- Plus de 20 %



D5 – EXPOSITION AUX RISQUES BC-FT : OPERATIONS PARTICULIERES

Votre portefeuille clients (hors commissariat aux comptes), comprend-il des dossiers contenant une ou plusieurs opérations ayant les caractéristiques suivantes :

Si pour une question vous n'avez aucun dossier concerné, il faudra indiquer « 0 ».

	Nb
D5-1 - Prêts accordés par des non-associés n'ayant pas la qualité d'établissement financier ? (ARPEC - p 28 – p 37 – p 38 - p 40-41 - p 43)	_____
D5-2 - Financements obtenus à des conditions apparemment anormales ? (ARPEC – p 46)	_____
D5-3 - Société acquise ou créée qui est domiciliée dans un pays hors UE sans justification économique ? (ARPEC – p 47)	_____
D5-4 - Financements pour des montants supérieurs à 100 k€ obtenus via des plateformes de financement participatif ? (ARPEC – p 43 – p 47)	_____
D5-5 - Opération en crypto-monnaie ou en crypto-actif ? (ARPEC – p 48)	_____
D5-6 - ICO (Initial coin offering) ? (ARPEC - p 48)	_____

Modèle – Ne pas compléter

